



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 janvier 2024 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Caroline Murray, conseillère, district de Deschênes et Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications.

CE-2024-50

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, dossier RS-23-340, comme illustré au plan numéro CRO-23-379 du 30 novembre 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cité-des-Jeunes	Nord	À partir de la rue du Quartz, sur une distance de 44 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-379 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-51

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Eddy, dossier RS-23-344, comme illustré au plan numéro CRO-23-380 du 1^{er} décembre 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Est	À partir de la promenade du Portage, sur une distance de 13 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-380 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-52

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QDI - SOUMISSION 2021 SP 194 - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-1067 du 15 décembre 2021, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, un mandat pour les services professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de la conception, de la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que de la surveillance en chantier des travaux du projet de réfection routière du boulevard Gréber entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier pour un montant total approximatif de 229 047,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 186566 et 187631 ont déjà été approuvées pour un montant de 19 861,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 48 798,29 \$ incluant les taxes, pour des efforts de conception additionnels ainsi que l'ajustement des honoraires de conception portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 68 660,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-3-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 186566 et 187631 pour un montant de 19 861,93 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 48 798,29 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection routière du boulevard Gréber entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 68 660,22 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 297 708,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 20962.03 – Réfection du réseau routier – Boul. Gréber.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-53

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2022-2023 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE BROAD - DOSSIER NO TAPU 2022-063 - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEVEN BOIVIN ET GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-850 du 26 octobre 2022, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Broad, numéro de dossier TAPU-2022-063;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2023, le MTMD a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus de 338 346 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles accordées, dans le cadre du projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Broad;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que les rapports des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Broad faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 891 589 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Broad, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Broad ont été effectués pour un coût réel imputable de 891 589 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Rita Chahine, directrice du Service des infrastructures et des projets, est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2024-54

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 26 OCTOBRE 2023 AU 4 JANVIER 2024.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des déboursés	Liste des déboursés	60 432 102\$	26 octobre 2023 au 4 janvier 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2024.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif